

jugement, notre jugement sain, qui est une des conditions essentielles de la vie. Ne croyons pas, ne laissons pas croire que nous sommes environnés de gens pourris et vendus, que nous participons nous-mêmes à cette pourriture et que, si nous ne sommes pas vendus, c'est parce que nous n'avons pas encore trouvé acquéreur à juste prix. Ne jouons ni les sceptiques, ni les austères ; n'ayons, autant que possible, ni de prudence, ni "veulerie". Mais défendons-nous et défendons nos amis, quand on les attaque devant nous, avec toute notre énergie. Ayons un peu plus de foi dans notre conscience et dans celle des honnêtes gens que nous fréquentons. N'hésitons pas à prendre le parti de l'honnêteté qui nous est connue, et, si l'occasion s'en offre à nous, ne craignons pas de relever vertement les mauvais propos. Faisons face à la calomnie, quand elle essaiera de mordre, en notre présence, à ceux que nous sommes sûrs diestimer. Mettons très résolument les gens en demeure de parler net, au lieu de procéder par des insinuations détournées, et forçons-les, s'ils ne trouvent rien de probant (comme cela se rencontre neuf fois sur dix), à une rétraction publique. Si nous ne disons rien, si nous ne répliquons rien, si nous nous abandonnons par timidité ou par intérêt, en ayant l'air d'éviter la contagion et de fuir le grand jour, la partie sera trop belle pour ces calomniateurs qui n'ont rien à perdre que leurs paroles.

Et "les paroles restent" où elles ont chance de rester, si elles ne sont pas démenties et châtiées instantanément. Organisons une Ligue, publique ou non, dont tous les honnêtes gens seront sociétaires et solidaires, contre la diffusion de ces calomnies qui commencent par un coup de langue et qui finissent par ressembler à un coup de poignard...dans le dos. Je relis beaucoup depuis quelque temps les œuvres politiques d'André Chénier et j'y trouve à chaque page des enseignements. Notre époque, comme vous le savez, n'est pas sans offrir de nombreuses analogies avec celle où il a vécu et où il est mort, assassiné, lui aussi, par la calomnie et par la haine. Relisez son interrogatoire, cet interrogatoire honteux pour les juges, conduit par des bourreaux qui étaient des ânes. On lui demande dans quelle rue demeurait "la citoyenne" Trudaine, son amie. Ici je transcris littéralement, texte et orthographe :

"A répondu sur la place de la Revolution la maison à Cottée.

A lui demandé comment il connoit la maison à Cottée et les citoyen qui demuroit alors.

A répondu quil est leure amie de l'infance.

A lui represanté quil nest pas juste dans sa reponse attendue que place de la Revolution ny a pas de maison qui se nome la maison à Cottée donc il vien de nous déclarés.

A répondu quil entendoit la maison voisine du citoyen Letems.

A lui reperesentes quil nous fait des frase attendue quil nous a repettes deux fois lo maison à Cottée.

A reperesentes quil a dit la vérité "

Ne croyez-vous pas qu'il faudrait empêcher le retour de ces confusions et la réédition de ces inédictes ? "S'il n'y a pas de maison qui se nome la maison à Cottée", pour parler comme les accusateurs publics de ce temps-là, ne les laissons pas, même par dégoût, répandre leurs sottises ou leurs méchancetés, sans nous défendre. "Potin" du monde et "cancans" de la politique, médisances de salons et de couloirs, soyons plus sévères à tout cela et à l'engeance qui en vit ou qui s'en amuse. Méfions-nous des bavards, gardons-nous des indiscrets et punissons les diffamateurs. La société nen sera que plus propre et la vie plus nette.

S.

Au lieu de la Musique de la Garde Républicaine de Paris, qui avait été annoncée comme devant visiter l'Exposition de Chicago, c'est le chœur de la Chapelle Sixtine de Rome qui se fera entendre.

C'est moins dangereux pour les maris de Chicago.

Un certain paroissien de St. Bruno, Comté de Chambly, a cru bon de saisir l'occasion de la confirmation pour faire sa cour à Monseigneur Fabre en nous lançant ce qui suit :

"Nous reconnaissons la suprématie de l'Eglise dans son pouvoir doctrinal, parce qu'elle est d'institution divine, et nous désavouons toute ingérence de la puissance civile dans ses affaires disciplinaires. Des circonstances, il semble, nous autorisent à faire, ici, devant vous, cette profession de foi."

Nous voudrions bien savoir pourquoi nous n'aurions pas aussi bien le droit que M. le notaire Berthiaume d'employer les tribunaux civils pour nous sortir d'embarras.

Tous nos petits Veillot canadiens ont jeté les hauts cris parce que l'hon M. Laurier avait rappelé que leur père putatif, qui toute sa vie pesta contre le progrès, fut enchanté de recevoir à ses derniers moments la bénédiction papale par télégraphe.

Mais, il y a mieux que cela.

La *Semaine Religieuse* de Québec annonce que lors du congrès eucharistique à Jérusalem, au dessus des lieux saints se dressait une croix lumineuse gigantesque formée de lumières électriques !!!

Progrès moderne, voilà bien de tes coups.

Lundi après-midi, la foudre est tombée sur l'écurie de M. l'abbé Maynard, curé de St-Edouard, comté de Napierville.

L'écurie a été réduite en cendre. Les habitants du village ont eu beaucoup de peine à sauver le presbytère. Il a fallu sortir l'ameublement et la lingerie, qui ont beaucoup souffert de la pluie.

L'église a été également atteinte par la foudre, qui, heureusement, n'y a pas mis le feu. Le clocher seul a quelques dommages de peu de conséquence.

Ces accidents aux églises et presbytères se renouvellent avec une douloureuse fréquence.

L'abbé Marré pourrait peut-être nous donner la portée de ces enseignements.